



Nompatelize le 11 aout 2022

Lettre ouverte à

Monsieur Yve SEGUY
Préfet des Vosges
88000 EPINAL

Objet : Situation de crise et Nestlé Waters

Monsieur le Préfet,

Vous venez de classer le département en situation de crise, mais pour deux zones seulement (Meurthe et Moselle amont + Saône amont). Le secteur de Vittel-Contrexéville ainsi que tout l'ouest vosgien restent en situation d'alerte renforcée au motif que les paramètres objectifs de référence ne le nécessiteraient pas. Nous sommes plus que dubitatifs, car le niveau de la nappe des muschelkalk continue à baisser pour se rapprocher des minima et les assecs constatés en amont de Vittel-Contrexéville sont préoccupants (cf. potos ci-dessous) et reflètent davantage une situation automnale.

Bref sur le terrain, la situation des cours d'eau est inédite et nous ne voyons pas de différence avec le territoire voisin de Saône amont. Nous ne comprenons donc pas cette attente supplémentaire avant de passer en situation de crise, à moins que...

En effet, depuis quatre ans nous intervenons en comité sécheresse pour que le fonctionnement de la nappe des Muschelkalk (secteur Vittel – Contrexéville) soit mieux appréhendé et que l'impact des prélèvements Nestlé sur le niveau de la nappe, mais aussi pour que le fonctionnement des milieux aquatiques superficiels soit identifié.

Chaque année, quelle que soit la situation, Nestlé continue à pomper dans la nappe supérieure ainsi que dans les GTI (nappe profonde) sans restriction aucune, alors que tous les autres usagers doivent réduire leur consommation.

Nestlé prélève en moyenne chaque mois d'été 65 000m³ dans le gîte A et 100 000 m³ dans le gîte B, soit 5500 m³/j, l'équivalent d'une ville de 40 000 habitants ! Une eau qui n'a rien de prioritaire dans son usage puisqu'elle n'a pas la qualité requise pour l'AEP et qui plus est, est gaspillée à 30% (eaux de process – pertes) et est exportée hors territoire (rupture du cycle de l'eau) dans des régions ou pays qui ne manquent pas d'eau.

Facteur aggravant, les prélèvements du mélange Contrex (531 000m³ en 2021) ainsi que pour les thermes Contrex (91 000m³ en 2021), ne sont pas autorisés au titre du code de l'environnement et n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact au titre de la loi sur l'eau!

Bref, il est devenu inacceptable de faire perdurer cette situation de discrimination par inaction de l'Etat et refus d'imposer des restrictions, voire l'arrêt des prélèvements à Nestlé en cette période de crise majeure qui risque malheureusement de s'aggraver dans les prochaines semaines.

Lors de la réunion du comité ressource en eau de ce matin, nous avons réitéré notre demande de restrictions en direction de Nestlé. Aucune garantie ne nous a été apportée...

De plus, vous n'avez pas programmé de réunion de la CLE, directement concernée par ce dossier et ce, malgré la demande de la 1^{ère} ministre formulée dans ce sens à tous les préfets.

Vous conviendrez de la situation kafkaïenne que vous installez dans le département. Le département est en crise hydrique majeure et vous permettez à Nestlé de poursuivre l'exportation de son eau vers d'autres territoires alors qu'une solidarité départementale serait la bienvenue et non pas à travers des bouteilles plastiques d'intervention pour les populations !

Par votre inaction, vous transformez l'ouest vosgien en Californie locale, qui a fait la une des médias ces dernières années pour une situation similaire avec Nestlé.

En conséquence, nous vous informons que nous communiquons cette situation peu exemplaire aux responsables de l'Etat et vous demandons instamment de réunir la CLE dans les plus brefs délais afin de prendre enfin les mesures qui s'imposent.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif associatif eau88



Jean-François FLECK

Le petit Vair amont Vittel



Le Vair dans Contrexéville et en amont



VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT
573 chemin de Deyfosse 88470 NOMPATELIZE
Tel : 06.23.53.54.99 – 03.29.41.97.52
jeffleck52@gmail.com